



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 24
Voix favorables : 24
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE
Séance du 23/01/2024

DELIBERATION
n° CEVE – 2024 – 02

portant avis relatif à l'attribution de subventions à des étudiants dans le cadre de la commission de gestion des crédits du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes Social (FSDIE Social)

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14,

Vu l'avis exprimé par la commission de gestion des crédits du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes Social en date des 18 octobre et 22 novembre 2023,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, rend l'avis suivant :

Article 1

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve le versement de subventions aux associations d'un montant total de **20 519€** selon la répartition suivante :

N° Anonymat	Décision	Date Commission
2310-02	500€	18/10/2023
2310-03	500 €	
2310-04	500€	
2310-06	500€	
2310-07	500€	
2310-08	500€	
2310-10	500€	
2310-11	500€	
2310-12	500€	
2310-13	500€	
2310-01	500€	
2310-05	600€	
2310-09	500€	

N°Anonymat	Décision	Date Commission
2211-10	500 €	22/11/2023
2211-11	500 €	
2211-12	324 €	
2211-13	324 €	
2211-14	324 €	
2211-15	324 €	
2211-17	324 €	
2211-19	324 €	
2211-20	324 €	
2211-21	324 €	
2211-22	324 €	
2211-23	324 €	
2211-25	324 €	
2211-26	324 €	
2211-27	324 €	
2211-28	324 €	
2211-29	324 €	
2211-30	324 €	
2211-31	324 €	
2211-32	324 €	
2211-33	324 €	
2211-35	324 €	
2211-36	324 €	
2211-37	324 €	
2211-38	324 €	
2211-39	500 €	
2211-40	324 €	
2211-41	324 €	
2211-42	324 €	
2211-43	971 €	
2211-44	738 €	
2211-45	324 €	
2211-46	324 €	
2211-47	500 €	
2211-49	324 €	
2211-51	324 €	
2211-52	490 €	
Total :	20 519€	

Article 2

Ces subventions seront imputées sur le Service Opérationnel 9010030001

Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,



Hugues KENFACK